



Paris, le 18 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL APPELLENT AU DEGEL DES 152 MILLIONS DE CREDITS DE 2018 DEDIES AUX PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Paris, le 15 janvier 2019 - Les Fédérations et Associations du secteur social et médico-social réunies au sein du GR31 demandent aux Pouvoirs Publics le dégel des 152 millions d'euros de crédits de 2018. Alors que la concertation sur le grand-âge et l'autonomie, à laquelle participe activement le G31, a été lancée, il est essentiel de rendre ces crédits. L'absence de restitution de ces crédits dédiés aux personnes ayant besoin d'aide à l'autonomie ou porteuses de handicap serait en totale contradiction avec les annonces en grande pompe du plan autonomie grand âge. Elle serait également totalement contraire à l'esprit de la loi de 2005 qui vise à sanctuariser et à dédier ces crédits.

Le 14 décembre dernier, les Fédérations et Associations du secteur social et médico-social du GR31, ont saisi par courrier la Ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn et la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées Sophie Cluzel pour demander la restitution des crédits gelés en 2018, qui représentent 152 millions d'euros. En l'absence de réponse, elles interpellent à nouveau, cette fois publiquement, les pouvoirs publics pour que cette somme soit rendue à ses bénéficiaires, les structures accompagnant des personnes âgées ou porteuses de handicap.

A l'heure de la concertation sur le grand âge et l'autonomie, et en tenant compte de la place majeure des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le parcours de santé de la population française, il est temps de stopper ces ponctions, récurrentes depuis des années. Ces crédits font cruellement défaut pour aider à la modernisation, à l'investissement dans de nouveaux outils et organisations, notamment la télémédecine, à la formation des équipes.

Contact presse :

FHF : Camille TROCHERIE 01 44 06 85 21 c.trocherie@fhf.fr

Ils devraient permettre d'améliorer l'accompagnement du grand âge, du handicap, au lieu de servir à éponger le dépassement d'autres secteurs.

Les Fédérations hospitalières ont obtenu la restitution des crédits hospitaliers gelés dans le champ sanitaire. De la même façon, le GR31 réclame ces crédits dus aux établissements et services qu'il représente, qui font également face à une situation économique très difficile. Cette injustice – le gel des crédits - conduit à mobiliser de manière importante et inopportune les réserves de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au moment même où les enjeux de financement de l'aide à l'autonomie sont particulièrement prégnants.

Le GR31 demande à ce que ce gel, constitué en 2018, soit restitué en intégralité. Il souhaite également reposer la question d'un niveau de gel annuel qui conduit chaque année dans les faits à amputer de 100 à 200 millions le montant des crédits votés par le parlement au profit du secteur médico-social. Un engagement des pouvoirs publics à ne plus ponctionner les ressources de la CNSA serait un geste important envers les usagers et les acteurs du secteur médico-social afin de relancer une véritable politique d'investissement et de modernisation.

A propos du GR31

Le GR31 est composé des associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels qui sont à leur service (fédérations d'établissements et de services médico-sociaux) représentés au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

ADESSA DOMICILE, ADMR, AD-PA, CFPSAA, Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, FENARAC, FHF, FNAAFP/CSF, FNADEPA, FNAQPA, FNAR, FNATH, Mutualité Française, SNGC, SYNERPA, Trisomie 21 France, UNA, UNIOPSS, UNAPEI